

TABLEAU DES MISES EN DEMEURE

ANNEE 2012

Mise à jour le 13 mai 2013

<u>n° de dossier</u>	<u>Date d'AP</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Commune</u>	<u>Motifs</u>	<u>Date d'échéance</u>
77399	3 janvier 2012	AVIA	MONTRouGE	Mise en conformité des ICPE	3 mois
31508	5 janvier 2012	ANDRIEU	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 7 et 14 de l'arrêté préfectoral du 18 avril 1985 réglementant les installations situées au 25, route du Bassin n°6	1 mois
31592	23 janvier 2012	GRENELLE SERVICE	GENNEVILLIERS	De respecter la condition 9.2.2.1 de l'arrêté préfectoral du 27 février 2003 réglementant les installations situées au 10, rue des Champs Fourgons	2 mois
79242	24 janvier 2012	OIL France	ST CLOUD	De déclarer la cessation d'activité et de mettre le site en sécurité	2 mois
31731	14 février 2012	PORTS DE PARIS	GENNEVILLIERS	De respecter la condition 8 de l'article 3 de l'AP du 30/10/1998 réglementant l'entrepôt A12 sis 16/18 route Ouest du Môle n°1	3 mois

31810	15 février 2012	SINOUE IMMOBILIER	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 7.5.3.1 et 10-1 de l'AP du 06/07/2005 réglementant les installations sises 101 avenue Louis Roche	15 jours 3 mois
20110739	23 février 2012	SDC PRESSING	CLAMART	De respecter les conditions 2.6, 6.1, 3.6 et 6.3 de l'arrêté ministériel du 31/08/2009 (rubrique 2345)	6 mois
31678	29 février 2012	TRA SABLE	GENNEVILLIERS	De respecter l'envoi d'un état récapitulatif de l'enregistrement sur le site de l'INERIS des données de la campagne initiale des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) prescrit par l'annexe V de l'AP du 13/05/2011 concernant le centre de traitement des boues de curage des réseaux d'assainissement sis 6 route de la Seine	1 mois

1355	23 mars 2012	AMEL	SURESNES	De se conformer à l'AM du 30 juin 2006	5 mois
20051264	23 mars	CLARINS	NEUILLY	De respecter certaines conditions de l'AM du 13/12/2004 (condition titre II annexe I)	3 mois
88615	27 mars 2012	EVERGREEN LAUREL HOTEL	LEVALLOIS	De se conformer aux dispositions des conditions 4.1 d et 6 de l'annexe I du Titre II de l'AM du 13 décembre 2004/installations de refroidissement par dispersion d'eau un flux d'air soumises à déclaration au titre de la R 2921	3 mois
30578	2 avril 2012	HARMON VOISIN	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions de remise en état de l'ancien site de la Sté cf aux dispositions prévues par les art. R512-39-1-III, R512-39-2 et R512-39-3 du C.E.	1 mois 4 mois
31529	2 avril 2012	MGF LOGISTIQUE	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 1, 36 et 42 de l'art II de l'AP du 04/04/1997 réglementant les installations	3 mois 6 mois
5047	2 avril 2012	RUBIS TERMINAL	VILLENEUVE	De se conformer aux conditions 1-7-1, 5-3-2-1 et 5-3-2-1 de l'AP d'autorisation du 28/02/2005 et à l'Art. 1 de l'APC du 31/03/2011	3 mois

47961	19 avril 2012	Sté PARISIENNE DE BATIMENTS & TRAVAUX	CHATILLON	De se conformer à l'Art. 5.5.12-66-1-3 du CE et Art 18 de l'arrêté du 22/06/1998 relatifs aux réservoirs enterrés	1 mois
5031	4 mai 2012	SITA ALTERNATIF	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions de l'AP du 27/07/2009 concernant le centre de stockage et de transit de déchets en balles	2 mois
87767	14 mai 2012	OIL France	COLOMBES	De respecter les prescriptions de l'AP 2011- 188 du 14/10/2011 relatif à la réalisation d'un plan de gestion présentant les mesures à envisager pour rendre le site compatible avec un usage de type non sensible et de mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité des eaux souterraines	1 mois
20111427	14 mai 2012	ALLO PARIS BENNES	GENNEVILLIERS	De compléter la déclaration de son installation de transit, regroupement de déchets non dangereux classable sous la R 2716-2 et de respecter les conditions 601 et 602.1 de l'AM du 16/10/2012 relatif à la R 2716	1 mois

4879	14 mai 2012	MERSEN	GENNEVILLIERS	De respecter la condition 3-3 de l'Art 4 de l'AP du 17/10/1997 réglementant les ICPE	3 mois
64819	15 mai 2012	STAUB	COURBEVOIE	D'éliminer le transformateur contenant du PCB	1 mois
20092097	15 mai 2012	DJ PRESS	LA GARENNE	De respecter les conditions 1.8, 3.1.2, et 7.5 de l'AM du 31/08/2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la R 2345 relative à l'utilisation des solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles ou des vêtements	3 mois
31773	15 mai 2012	HISPANO SUIZA	COLOMBES	De respecter l'Art. v 4.4 de mon AP du 29 mai 1997 autorisant les Stés SNECMA et HISPANO SUIZA à exploiter des ICPE	15 jours
77185	15 mai 2012	CHANTIERS NAVALS	VILLENEUVE	De se mettre en conformité avec la condition 5.7 de l'AM du 30/06/1997 relatifs aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la R 2560 (alliages et métaux)	1 mois

31632	21 mai 2012	NANDIS	NANTERRE	De respecter les AM du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation et du 15/01/2008 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées, et de se mettre en conformité son activité de stockage à la condition 22 de l'arrêté du 30/03/1992 règlementant le site	3 mois
88091	1 ^{ER} juin 2012	WARTNER	ST CLOUD	De respecter certaines prescriptions applicables à ses installations	2 mois
31071	5 juin 2012	REVIVAL	GENNEVILLIERS	De respecter l'article 1 et les conditions 16, 17, 23 et 31 de l'PA du 15/04/1991 règlementant les installations	2 mois 15 jours
71389	25 juin 2012	GRANDS GARAGES DE BAGATELLE	NEUILLY/SEINE	Imposant à Mme EL BAZE (présidente de la Sté) des prescriptions complémentaires relatives à la surveillance des concentrations mesurées dans les gaz du sol selon une périodicité trimestrielle (hivernale/estivale)+ suivi de la nappe selon la même fréquence sur les paramètres BTEX et hydrocarbures totaux	2 mois

31058	9 juillet 2012	BOBIN	MONTRouGE	De respecter l'Art. 512-39-1 du C.E relatif à la transmission des justificatifs d'élimination des cuves et la remise en état du site	2 mois
31729	17 juillet 2012	TRAPIL	GENNEVILLIERS	De respecter l'Art. R 512-3 du C.E ainsi que les mesures édictées dans l'étude de dangers concernant la fermeture des clapets de pieds de bacs en cas de détection d'hydrocarbures dans les cuvettes du dépôt pétrolier – réglementé par l'AP du 7 mai 1998	3 mois
4594	10 août 2012	GARAGE J. J. ROUSSEAU	ASNIERES	De respecter l'art. r 512-66-1 du C.E. en assurant la mise en sécurité du site	19 jours
88094	24 août 2012	DSV ROAD	GENNEVILLIERS	De respecter l'arrêté type 183 ter et l'arrêté ministériel du 23/12/2008 relatifs aux entrepôts couverts concernant le bâtiment sis route du Bassin n° 1	3 mois 4 mois
31023	31 août 2012	POULARD	RUEIL	De poursuivre la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site qu'il exploite et de communiquer un document validant par des calculs de risques la comptabilité de la pollution résiduelle avec l'usage du futur site	3 mois 4 mois

88939	18 septembre 2012	Centre Culturel Georges GORSE	BOULOGNE	De respecter certaines prescriptions d'exploitation applicables l'installation classée	1 mois
31802	21 septembre 2012	ENERTHERM	NANTERRE	1/ De réaliser l'étude technique foudre, 2/ de procéder à l'installation des dispositifs de protection et 3/ de mettre n place des mesures de prévention imposées par les art. 19 et 20 de l'AM du 04/10/2010 (prévention des risques accidentels au des ICPE)	6 mois
31178	25 septembre 2012	PHOSALU	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 6.4 et 39 de l'AP du 03/11/2004 et l'Art 3 de l'AM du 30/06/2006 concernant les installations de traitement de surface	3 mois 4 mois
88118	5 octobre 2012	HYGIA SERVICES	SCEAUX	De respecter certaines conditions de l'AM du 31/08/2009 – R 2345	3 mois
88529	9 octobre 2012	CB RICHARD	ISSY	De respecter certaines prescriptions d'exploitation applicables à l'installation	2 mois
4769	25 octobre 2012	SOGEP	GENNEVILLIERS	De respecter l'Art 7 de l'AM du 10/05/2000 modifié et l'Art R 512-33 II du CE	1 mois
31505	29 octobre 2012	CHIMICOLOR	LA GARENNE COLOMBES	Non respect des art R 512-39-1, alinéa III, R 512-39-2, alinéa II du CE	2 mois

20070648	29 octobre 2012	LA RICHARDIERE	COURBEVOIE	De se conformer à certaines conditions du titre II de l'AM du 13 décembre 2004 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air soumises à déclaration (R 2921)	1 mois
31718	5 novembre 2012	DECAP	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 6.5, 23.2, 33, 38, 47 et 52 de l'AP du 04/08/2005 et l'Art 3.II de l'AM du 30/06/2006 concernant les installations de traitement de surface	1 mois 3 mois 6 mois
31255	8 novembre 2012	SOCLIS	SURESNES	1/ De réaliser une étude technique foudre, 2/ procéder à l'installation des dispositifs de protection, 3/ de mettre en place des mesures de prévention contre la foudre imposées par l'Art 7.24., APC du 24/04/2012 prenant en compte les évolutions de la réglementation applicable à la chaufferie	6 mois
20110761	6 décembre 2012	BANNER	GENNEVILLIERS	De respecter l'Art 7 de l'AM du 10/05/2000 modifié et l'Art R 512-33 II du CE	1 mois

31772	12 décembre 2012	AMEL	SURESNES	De se conformer à certaines conditions (4, 6, 9, 30, 10, 26 et 30) de l'AM du 30/06/2006 relatif aux installations de traitements de surfaces soumises à autorisation au titre de la R 2565/2/a	1 à 4 mois
2012-236	24 décembre 2012	LAMAITRE-CAILLAUD	VANVES	De mettre en rétention les machines et les produits susceptibles de polluer les sols et l'eau et de procéder à de nouvelles mesures de bruits et d'émergence en limite de propriété et au domicile d'un plaignant situé à la même adresse	1 mois
2012-241	28 décembre 2012	VLG CHEM	VILLENEUVE	De se conformer aux conditions 17, 25 et 27 de l'AP du 29/05/1991 réglementant les installations classées	3 mois